

Barbâtre, le jeudi 8 décembre 2022

Le Maire de Barbâtre

A

Mesdames et Messieurs
les Membres du Conseil Municipal
BARBÂTRE

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu,

LE MERCREDI 14 DECEMBRE

A 18 h 00

Salle du Conseil Municipal

L'ORDRE DU JOUR de la réunion du Conseil municipal est le suivant :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2022

1. Affaires financières : Versement d'une avance de trésorerie au budget CCAS
2. Affaires financières : Approbation de la décision modificative n°3

3. Affaires financières : Ouverture anticipée des crédits budgétaires de la section d'investissement pour l'année 2023
4. Affaires financières : Approbation du versement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement à l'établissement public de coopération intercommunale
5. Affaires financières : Attribution d'un forfait communal à l'école privée pour l'année scolaire 2022/2023
6. Affaires financières : Reprise d'une concession « cimetière »
7. Grands projets : Approbation du plan de financement de la cuisine centrale
8. Affaires sociales : Approbation du Plan Local Unique Santé Social PLUS
9. Marchés publics : Avenants au marché de construction de la salle des sports
10. Eclairage public : Modification des horaires
11. Affaires foncières : Acceptation du legs de terrains au lieudit La Guillaumerie
12. Affaires foncières : Acquisition du cinéma du Gois
13. Ressources humaines : Modification du tableau des effectifs

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, il vous est recommandé de donner pouvoir à un autre membre de notre assemblée (un exemplaire ci-joint).

Dans l'attente de nous rencontrer,

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
Louis GIBIER



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal base, positioned to the right of the official stamp.